

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Grosbois donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Fourcade
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Kern donnant pouvoir à M. Guiraud

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Molossi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Paul



Délibération n° 2020-XII-66 du 10 décembre 2020

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

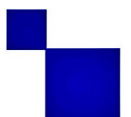
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-6 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord,

Vu le courrier du 26 octobre 2020 du président de l'Université Sorbonne Paris Nord,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Mme Florence Laroche, conseillère départementale déléguée, pour représenter le Département et siéger en qualité de personnalité extérieure à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.